

### **Attention aux travaux de groupe**

Vous êtes solidairement responsable du travail de groupe et de son contenu;

Si un membre du groupe fait preuve de plagiat, vous en êtes également coupable et passible de sanction;

Si le travail de groupe n'a pas été autorisé par le professeur, le partage et la copie des résultats sont considérés comme du plagiat.

### **Vous avez des doutes? Vous désirez en savoir davantage?**

- consultez votre professeur;
- consultez le site Internet de la bibliothèque du cégep, section « **Travaux scolaires : méthodologie et prévention du plagiat** »;
- venez rencontrer le personnel de la bibliothèque du cégep.



### **Frauder au Cégep de Lévis, les conséquences :**

Au Cégep de Lévis, la fraude scolaire n'est en aucun cas tolérée. Tout étudiant reconnu coupable de tricherie, plagiat ou toute autre fraude s'expose à d'importantes sanctions pouvant mener jusqu'à l'expulsion du collège.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Cégep de Lévis est précise sur le sujet (voir article 8 de la *PIEA*).

**Parce que « je ne savais pas » n'est plus une excuse.**



## **{ Fraude scolaire }**

**Parce que votre réussite en dépend,  
dites NON  
à la fraude scolaire.**

**cégep  
lévis**

[www.cegeplevis.ca/biblio](http://www.cegeplevis.ca/biblio)



**Parce que votre réussite en dépend, dites non à la fraude scolaire.**

**La fraude scolaire, c'est :**

Un acte commis par l'étudiant pour fausser l'évaluation d'un examen, d'un travail ou toute autre production écrite. Elle se manifeste par :

- la **tricherie** à un examen ou à une autre forme d'évaluation;
- le **plagiat** lors de la réalisation d'un travail.



[www.cegeplevis.ca/biblio](http://www.cegeplevis.ca/biblio)

**Vous trichez à un examen ou à une autre forme d'évaluation lorsque :**

- vous donnez votre travail ou utilisez celui de quelqu'un d'autre dans le cadre d'une évaluation
- vous remettez un même travail à des fins de plus d'une évaluation;
- vous possédez ou utilisez du matériel non autorisé;
- vous obtenez une aide quelconque non autorisée;
- Vous obtenez les questions ou réponses avant l'évaluation;
- vous parlez avec un autre étudiant ou communiquez avec l'extérieur pour obtenir des réponses lors d'un examen;
- vous regardez sur la copie d'un autre étudiant;
- vous laissez quelqu'un d'autre consulter votre copie lors d'un examen;
- vous ajoutez ou supprimez des pages d'un cahier d'examen;
- vous vous procurez, par vol ou illégalement, une copie d'examen;
- vous vous faites remplacer par une autre personne lors de l'examen;
- vous passez un examen à la place d'un autre étudiant.

**Vous plagiez lorsque :**

- vous copiez en partie ou en intégralité le travail d'un autre étudiant;
- vous copiez un texte dans un livre, une revue ou dans un site Internet sans en mentionner la source;
- vous insérez dans votre travail des images issues d'un site Internet sans en mentionner la source;
- vous achetez un travail de recherche dans un site Internet et que vous vous en attribuez l'origine;
- vous reformulez un texte utilisant des synonymes sans en préciser la source;
- vous utilisez l'œuvre d'autrui (incluant les sites Web), des passages de celle-ci ou ses idées sans en citer la source.

